

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT 2018-2019

Le SIRIS souhaite une bonne rentrée à tous
et vous invite à lire ce nouveau guide avec
attention.



Rentrée le Lundi 3 Septembre 2018

Ecole du Grand Clair



10 Route de Saint-Benoît-sur-Loire
45110 GERMIGNY-DES-PRÉS
☎ 02 38 58 22 69

Directrice : Mme VALESIFANON

Ecole de la Charmille



Place de la Mairie
45110 SAINT-MARTIN-D'ABBAT
☎ 02 38 58 21 52

Directeur : Mr LAVAL

SIRIS Saint-Martin-d'Abbat – Germigny-des-Prés



Place de la Mairie
45110 SAINT-MARTIN-D'ABBAT
☎ 02 38 58 33 25

@ siris.saintmartin@orange.fr

Site :

<http://www.sirissmagy.fr>

Horaires d'ouverture :

Lundi 9h00 à 11h30,
Jeudi de 14h00 à 17h30
ou sur rendez-vous



HORAIRES DES ECOLES :

	<u>LUNDI</u>	<u>MARDI</u>	<u>MERCREDI</u>	<u>JEUDI</u>	<u>VENREDI</u>
<u>Garderie</u>	7h15 à 8h50	7h15 à 8h50		7h15 à 8h50	7h15 à 8h50
<u>Temps scolaire</u>	Maternelle 9h00 à 12h00 Elémentaire 9h00 à 12h15 (Ouverture à 8h50)	Maternelle 9h00 à 12h00 Elémentaire 9h00 à 12h15 (Ouverture à 8h50)		Maternelle 9h00 à 12h00 Elémentaire 9h00 à 12h15 (Ouverture à 8h50)	Maternelle 9h00 à 12h00 Elémentaire 9h00 à 12h15 (Ouverture à 8h50)
<u>Pause méridienne</u>	Maternelle 12h00 à 13h20 Elémentaire 12h15 à 13h35	Maternelle 12h00 à 13h20 Elémentaire 12h15 à 13h35		Maternelle 12h00 à 13h20 Elémentaire 12h15 à 13h35	Maternelle 12h00 à 13h20 Elémentaire 12h15 à 13h35
<u>Temps scolaire</u>	Maternelle 13h30 à 16h30 (Ouverture à 13h20) Elémentaire 13h45 à 16h30 (Ouverture à 13h35)	Maternelle 13h30 à 16h30 (Ouverture à 13h20) Elémentaire 13h45 à 16h30 (Ouverture à 13h35)		Maternelle 13h30 à 16h30 (Ouverture à 13h20) Elémentaire 13h45 à 16h30 (Ouverture à 13h35)	Maternelle 13h30 à 16h30 (Ouverture à 13h20) Elémentaire 13h45 à 16h30 (Ouverture à 13h35)
<u>Garderie</u>	16h30 à 18h30	16h30 à 18h30		16h30 à 18h30	16h30 à 18h30

LA GARDERIE (matin & soir) :

Les agents du SIRIS accueillent vos enfants de :

7h15 à 8h50
16h30 à 18h30



Des jeux de société, d'extérieur, des activités manuelles sont proposés.



Votre enfant peut aussi participer aux devoirs surveillés de 17h00 à 17h30 (présence obligatoire et ce jusqu'à 17h30 dès lors que l'enfant est inscrit)

Le coupon réponse attestant la lecture du règlement intérieur de la garderie distribué avec ce livret est à signer et à nous retourner au plus tard le 14 septembre 2018. Cette action validera l'inscription de votre enfant.


C'est les Vacances !!!

Toussaint :

Du 20/10/18 au 04/11/18
Reprise le Lundi 05/11/18

Noël :

Du 22/12/18 au 06/01/19
Reprise le Lundi 07/01/19

Hiver :

Du 09/02/19 au 24/02/19
Reprise le Lundi 25/02/19

Printemps :

Du 06/04/19 au 22/04/19
Reprise le Mardi 23/04/19

Été :

Début des vacances
le 06/07/19

Tarification au forfait :

Le matin :
2,00 €
(de 7h15 à 8h50)

L'après-midi :
2,80 €
(de 16h30 à 18h30)

Une pénalité de 5,00 € sera facturée aux parents qui récupéreront leurs enfants après 18h30 (pénalité applicable dès le premier retard)



La pause déjeuner du lundi, mardi, jeudi et vendredi s'organise en 2 services à Saint-Martin-d'Abbat et en 1 seul à Germigny-des-Prés.

★ **Saint-Martin-d'Abbat** ★

12h00 à 12h40 : Déjeuner des enfants des classes maternelles

12H55 à 13h35 : Déjeuner des enfants des classes élémentaires

★ **Germigny-des-Prés** ★

12h15 à 13h00 : Déjeuner des enfants des classes élémentaires de l'école du Grand Clair.

Tarifs :



Repas enfant : 3,30 €

Repas P.A.I * : 1,00 €

Repas adulte : 4,80 €

* **Projet d'Accueil Individualisé**

Les menus de la cantine sont consultables sur le site internet du SIRIS :

<http://www.sirismaqv.fr>



Le coupon réponse attestant la lecture du règlement intérieur de la cantine distribué avec ce livret est à signer et à nous retourner **au plus tard le 14 septembre 2018**. Cette action validera l'inscription de votre enfant à la cantine.



LE BUS :

Circuit du matin					
SAINT-MARTIN-D'ABBAT		GERMIGNY-DES-PRÉS		SAINT-MARTIN-D'ABBAT	
Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ
	8h45	8h50	8h55	9h00	

Circuit du soir					
GERMIGNY-DES-PRÉS		SAINT-MARTIN-D'ABBAT		GERMIGNY-DES-PRÉS	
Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ
16h30	16h35	16h40	16h45	16h50	

Ces horaires sont susceptibles d'être légèrement modifiés durant l'année scolaire.

Nouveauté 2018-2019

Paiement cantine et garderie par Internet * – TIPI

Site www.tipi.budget.gouv.fr

* Paiement possible uniquement pour les factures qui concernent l'année scolaire 2018-2019

Informations sur la facturation et le règlement des factures :

- L'inscription d'un élève sera prise en compte sous condition que les règlements des factures cantine et garderie soient à jour au moment de la rentrée scolaire
- Une pénalité de 5 euros sera appliquée pour non respect des horaires d'ouverture et de fermeture de la garderie
- Aucune rectification de facture ne sera acceptée sans contact préalable avec le SIRIS si désaccord sur le montant
- Pour des raisons de sécurité : **Ne pas déposer d'espèces dans la boîte aux lettres du SIRIS**. Tout paiement en numéraire doit se faire **obligatoirement** au bureau du SIRIS contre remise d'un reçu.
- Pour les personnes non équipées informatiquement ou ne disposant pas de carte bancaire, les règlements peuvent cependant se faire par chèques CRCESU (uniquement pour la garderie), par chèque bancaire et en espèces (**uniquement au bureau du SIRIS, aux horaires d'ouverture mentionnés en 1^{ère} page**).



Dans le bus :

Les enfants doivent se tenir correctement. Un surveillant veillera au bon déroulement du trajet et pourra sanctionner l'enfant si son comportement perturbe l'attention du chauffeur, et en cas d'incorrection vis-à-vis des surveillants ou des autres enfants.

Composition du SIRIS :

1 Président :
Monsieur Joël Turpin

1 Vice-Présidente :
Mme Chrystèle MAGNIN

2 Communes:
Saint-Martin-d'Abbat
Germigny-des-Prés

4 Elus titulaires

6 Elus suppléants

15 Agents

